

DÉPARTEMENT

De l'Aude



L'ESPRIT DU SUD

ARRONDISSEMENT

De Narbonne

## MAIRIE DE GRUISSAN

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-081

Séance du 26 septembre 2022

**Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail  
(ENT-école) - Année scolaire 2022-2023**

*Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.*

**PRÉSENTS :**

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

**PROCURATIONS :**

- CODORNIOU D à CAREL.M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
011-211101704-20220926-2022-081-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur Premier Adjoint au Maire expose :

L'ENT-école offre à chaque usager (enseignant, élève, directeur, parents ...) un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin. Les usagers bénéficient, à travers un service web, d'un accès authentifié et de services spécifiques.

Cette convention a pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre de l'ENT-école pour les élèves et les écoles de la collectivité. Elle en définit les principes, les modalités d'organisation et les objectifs fixés pour le développement du numérique dans l'enseignement.

Cette convention est valable à partir de la date de la signature et se termine au 1er septembre 2023.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°3 « Enfance et Jeunesse, sport, santé, vie associative et citoyenneté », du 6 septembre 2022

Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

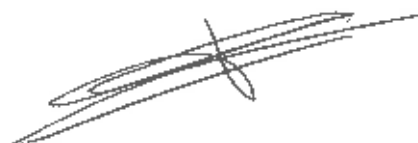
↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,


Michel CAREL

La Secrétaire de séance,


Marie-Lou LAJUS

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le 29/09/2022

Publication le.....

Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joan-Manuel BACO

